



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2018-2019

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 24 septembre 2018 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Biologie Santé** (M1 BS) est ainsi constitué pour le 1^{er} semestre 2018-2019 :

Président(e) : Poinssot Benoit, Responsable parcours BBM

Membres : Leborgne-Castel Nathalie, Responsable parcours B2IPME
Degrace Pascal, Responsable parcours BCPA

Aires Virginie
Andréoletti Pierre
Batt Dominic
Bellenger Jérôme
Besson-Bard Angélique
Cherkaoui Malki Mustapha
Connat Jean-Louis
Delmas Dominique
Demarquoy Jean
Demizieux Laurent
Hichami Aziz
Khan Naim
Leloup Corinne
Micard Daniel
Mandard Stéphane
Redecker Dirk
Rialland Mickaël
Rosnoble Claire
Thomas Charles
Trompier Doriane

Wendehenne David
Wipf Daniel

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 20/12/2018
Le Directeur de l'UFR,



Michel NARCE